

[Traduction]

reporter l'excédent sur l'année suivante, mais le gouvernement n'a pas encore accédé à cette demande. Cela signifie que les sommes incitatives effectivement versées aux universités seront sensiblement moins élevées que ce que celles-ci espéraient, ce qui provoquera probablement leur vive déception.

Durant les discussions entreprises avec la communauté des chercheurs au sujet de la politique de jumelage des fonds, les préoccupations suivantes ont été exprimées. Bien que la politique soit intéressante sur le plan conceptuel, elle ne permet pas au Conseil d'octroi de subventions d'obtenir des budgets en augmentation réelle par rapport à l'inflation. Loin de résoudre le problème du financement de la recherche universitaire, la politique ne fait que l'aggraver. Certains recommandent que les budgets de base des Conseils soient sensiblement rehaussés, de façon à permettre à la recherche universitaire en sciences et technologie d'atteindre un niveau qui lui permettra de résister à la concurrence internationale et de jouer un rôle de catalyseur pour la production au Canada de produits basés sur les connaissances. Cela n'est manifestement pas le cas actuellement, surtout dans le domaine des sciences humaines et sociales où la valeur réelle des crédits disponibles pour la recherche fondamentale n'a cessé de rétrécir.

Notre expérience de la politique de jumelage des fonds semble confirmer l'opinion que celle-ci constitue un mécanisme inadéquat pour doter les budgets de base des Conseils, notamment du CRSHC, dont bon nombre des usagers et bénéficiaires éventuels au niveau de la recherche sont des organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux. Par contre, si le budget de base du CRSHC était adéquat, la politique de jumelage des fonds pourrait être un instrument très utile pour encourager la collaboration entre les organisations du secteur privé et les chercheurs œuvrant dans des disciplines telles que la gestion, la psychologie et les relations industrielles.

Sur la base de son plan quinquennal et des discussions entreprises avec divers ministres et hauts fonctionnaires, le CRSHC estime qu'il a besoin d'une augmentation d'environ 200 millions de dollars sur cinq ans pour ramener son budget de base au niveau requis pour appuyer adéquatement la recherche stratégique, lui permettre d'entreprendre de nouvelles initiatives destinées à appuyer la recherche multidisciplinaire dont nous avons besoin pour réussir notre transition vers une société basée sur les connaissances, et aussi pour que le taux de succès de ses programmes essentiels atteigne des niveaux comparables à ceux des autres Conseils.

Avec un budget de base adéquat, le CRSHC parviendrait à jouer un rôle important pour encourager les recherches en gestion de la technologie. Comme l'ont affirmé les auteurs de rapports du Conseil des sciences et du Conseil économique, entre autres, il est urgent que le Canada fasse plus de recherches dans tous les domaines reliés à la mise en marché efficace des innovations technologiques de laboratoire.

Cependant, s'il veut encourager la collaboration entre l'université et l'industrie, et la contribution financière du secteur privé, le CRSHC est désavantagé par rapport aux autres Conseils d'octroi de subventions, à cause des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. En effet, selon l'article 2900(f) du règlement pertinent, la recherche en sciences sociales est nom-

[Traduction]

mément exclue de la définition de la recherche scientifique, aux fins du crédit d'impôt à la recherche. Bien que le gouvernement ait modifié la Loi de l'impôt sur le revenu après l'introduction de la politique de jumelage des fonds pour permettre au secteur privé de fournir une contribution financière aux Conseils, le règlement portant exclusion des sciences humaines et sociales ne l'a pas été. Cela constitue un obstacle important aux efforts entrepris par le CRSHC et les universités pour encourager la collaboration entre les universités et le secteur privé, dans le domaine de la recherche en sciences humaines et sociales, et cela nous désavantage considérablement par rapport aux deux autres Conseils.

Face au défi que représente la mise au point de technologies stratégiques pour garantir la compétitivité internationale du Canada, ce qui est l'une des préoccupations fondamentales du gouvernement, il importe de ne pas perdre de vue le rôle important que jouent les sciences sociales. Après tout, le changement technologique s'inscrit dans un processus social. Les facteurs humains sont fondamentaux dans l'entreprise, lorsqu'il s'agit de mettre au point et de commercialiser la technologie. C'est également par rapport à des critères sociaux que nous jugeons les bienfaits et coûts relatifs du changement technologique. La recherche en sciences humaines et sociales est donc une composante essentielle de toute stratégie de vaste portée destinée à minimiser les coûts de transition et à bien répartir les avantages du progrès technologique.

En conclusion, le CRSHC souhaite insister sur les points qui suivent.

Au minimum, les fonds de contrepartie reçus par le Conseil devraient être intégrés à son budget de base et, si la politique doit être maintenue après 1990-1991, les plafonds devraient être rehaussés pour tenir compte du volume anticipé de soutien du secteur privé à la recherche en sciences humaines et sociales.

En outre, le budget de base du CRSHC devrait être considérablement augmenté pour garantir que la recherche en sciences humaines et sociales sera capable de contribuer à la transition du Canada vers une société fondée sur les connaissances.

Pour encourager les relations industrie-université, notamment le financement conjoint de projets de recherche sur la gestion de la technologie, le crédit d'impôt à la recherche et au développement devrait s'appliquer à la recherche en sciences humaines et sociales, tout au moins en ce qui concerne les contributions fournies au titre de la politique de jumelage des fonds.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Heintzman. Le sénateur Marsden va débiter la période des questions, suivie par le sénateur Stewart.

Le sénateur Marsden: Votre mémoire est très utile, surtout lorsqu'il parle des questions fiscales et de divers problèmes techniques sur lesquels je reviendrai dans un instant.

Avant cela, je voudrais poser trois questions d'ordre général. Pouvez-vous me dire sur quelle politique à long terme repose le programme de jumelage des fonds? Autrement dit, est-ce quel-